

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016**

L'An deux mille seize

Le Vingt-Sept Mai, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mai 2016

**PRESENTS** : FROMENT R., FAUCHER M., PIGNON M., BOURNEL P., MIUS S., GROLLEAU D., GONIOT C., SEGUI H., ARCHAMBAUD M., BOBINEAU P., MASSIOT J.

**ABSENT** : ROBIN A., MAROUSSIE G., CHARLE L.

Secrétaire de séance : Mr MASSIOT Joel

Pouvoir de Mme ROBIN Annie à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mr MAROUSSIE Gérard à Mr BOURNEL Paul

**OBJET** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 15 Avril 2016
- Avis sur le projet d'arrêté de périmètre du Schéma Départemental de Coopération intercommunal
- Avis sur la pose des Compteurs Linky
- Renouvellement du Contrat CUI/CAE de Mr MANCEAU Dominique
- Remplacement du Personnel Communal à l'Ecole Publique
- Nouveaux Horaires TAP rentrée scolaire 2016/2017
- Convention financière, formation du personnel communal (commune de Champagné les Marais)
- Convention d'affiliation 2016 à l'association Les Francas
- Demande de Subvention Comité des Fêtes
- Demande de Subvention exceptionnelle à l'Association du Tennis de Tables
- Demande de Subvention exceptionnelle à l'Association du Foyer des Jeunes
- Dotation 2016 au titre des amendes de police
- Décision modificative Budget annexe, commerce multi services
- Questions diverses

Monsieur Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de modifier l'ordre du jour en rajoutant :

- Convention de formation APAVE

Dernier compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Accepte le périmètre l'Arrêté n°2016-DRCTAJ/3-101, portant projet de périmètre par fusion de La Communauté de Communes du Pays Né de la Mer, de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine, de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin et de la Communauté de Communes du Pays Mareuillais.
- Ne se prononce pas sur la pause des compteurs Linky, par manque d'information, la décision est reportée à une date ultérieure
- Accepte le renouvellement du contrat CUI CAE de Mr MANCEAU Dominique
- Accepte de recruter Mme GUINET Aurélie pour le remplacement du personnel communal à l'Ecole Publique
- Accepte le changement de jours des Temps d'activité périscolaires qui se dérouleront à la prochaine rentrée scolaire les jeudis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30

- Accepte de signer une convention financière avec la commune de Champagné les Marais concernant une formation du personnel communal ( 28.75 €)
- Accepte la convention d'affiliation avec l'association Les Francas pour l'année 2016 (120.00 €)
- Accepte le versement d'une subvention de 50 euros à l'Association du Comité des Fêtes
- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 113 euros à l'Association du Tennis de Tables
- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 euros à l'Association du Foyer des Jeunes « Festy Foy »
- Accepte de réaliser les travaux de mise en sécurité sur la RD25, la subvention au titre des amendes de police devant être attribuée cette année à la commune
- Accepte la décision modificative du budget annexe du commerce multi-services
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de formation avec les communes de Chaillé-les-Marais, La Taillée et L'Île D'Elle pour la formation à la conduite d'engins de sécurité

### **Questions diverses :**

- Remerciement de Monsieur CHAIGNEAU André concernant le décès de sa fille
- Remerciement de Mr CORNIERE Jean Jacques concernant le décès de sa maman
- Lecture du courrier de Mme Isa BARRIER, remerciant la Commune pour lui avoir permis d'exposer ses œuvres à La Salle des Fêtes au mois d'avril 2016. Ce fut pour elle un honneur d'être si bien accueillie, en remerciement Mme BARRIER offre une œuvre à la Commune.
- Un courrier d'enfants âgés de 10 à 13 ans a été envoyé à Monsieur Le Maire pour une demande d'installation de « Skate Parc » sur la commune. Monsieur Le Maire et Mr MASSIOT Joel, Président de la Commission des Jeunes, ont reçu ces jeunes et leurs ont présenté le futur projet d'aménagement du terrain de football et leurs ont expliqué que pour le moment un « Skate Parc » n'était pas prévu.
- L'entreprise France Télécom va changer 40 poteaux téléphoniques sur la commune, le chantier démarre le 2 juin 2016.
- Le Vendredi 3 Juin à 11 heures : Réception provisoire des travaux du Centre Bourg.
- Demande de Mme MIUS Sylvie : Mr ROUSSELIN Bernard n'a toujours pas taillé sa haie, le nécessaire a t'il été fait ? Mr FROMENT a rencontré Mr ROUSSELIN Bernard et lui en a fait part, ce dernier lui a dit qu'il allait faire le nécessaire. Mr BOURNEL Paul intervient et souligne son mécontentement vis-à-vis de cette situation. Une vive discussion s'ensuit entre Mr BOURNEL et Mr Le Maire.
- Un dossier de stratégie départementale pour la gestion du Domaine Public Maritime Naturel de la Vendée est à consulter en Mairie
- Mr BOURNEL Paul nous informe qu'il a contacté la Chambre D'Agriculture de la Vendée concernant un programme de plantations d'arbres sur la commune, plusieurs endroits sont proposés : 700 mètres chez Mr VENDAY Olivier, 150 mètres chez Mr ALAITRU Christophe, 300 mètres sur le chemin piétonnier de La Passerelle. Mr BOURNEL Paul précise que la longueur sera à redéfinir avec la Chambre d'Agriculture, car le métré est trop long. Le coût de la prestation sera de 214.80 euros, les plants sont gratuits mais la plantation sera effectuée par les exploitants en ce qui les concernent et la commune pour le chemin de La Passerelle.
- Une remarque est faite : le Centre Bourg n'est pas propre, les trottoirs sont sales.
- Mme SEGUI signale que le muret en pierre où se trouve la construction neuve derrière chez Mr PONSARD Yves est dangereux car il est détruit et se trouve trop près de la route et n'est pas signalé.
- Le panneau « Parc du Marais Poitevin » mis sur la D10 n'est pas bien placé. Il conviendrait de le signaler.